



HORIZON 2019

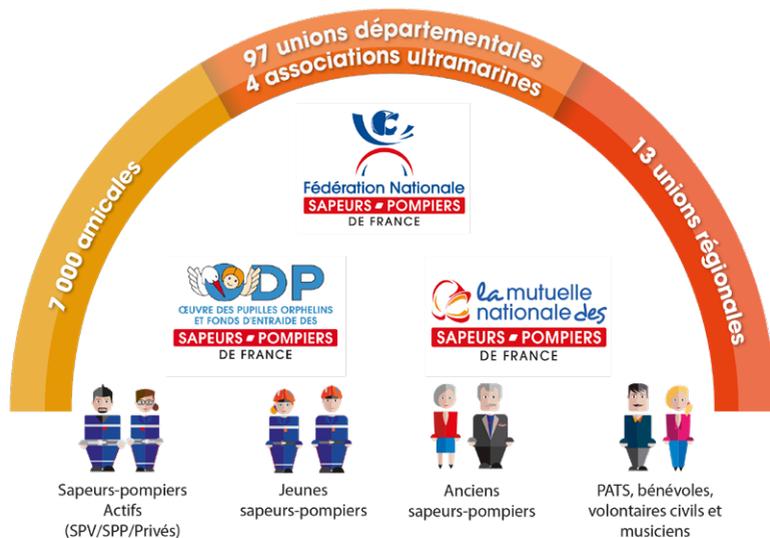
L'essentiel de votre mutuelle
en un clin d'œil !

 **la mutuelle
nationale des**
SAPEURS ■ POMPIERS
DE FRANCE

Créée et gérée par des sapeurs-pompiers

LA FORCE DU RÉSEAU

Unique mutuelle créée et gérée par et pour des sapeurs-pompiers, la MNSPF est au service de tous les pompiers, PATS et de leur famille. Aux côtés de la FNSPF et de l'ODP, elle est l'un des piliers du réseau associatif. Elle s'investit quotidiennement pour vous et votre famille en synergie avec les SDIS, les Unions et les amicales.



1

Président

22

Administrateurs

132

Délégués répartis sur tout le territoire
français pour VOUS représenter.

Découvrez vos représentants sur :

[www.pompiers.fr/mutuelle/la-mnspf/
une-organisation-democratique](http://www.pompiers.fr/mutuelle/la-mnspf/une-organisation-democratique)

Retrouvez les coordonnées de vos conseillers mutualistes sur :

www.pompiers.fr/mutuelle/la-mnspf/une-equipe-de-conseillers-mutualistes-votre-ecoute

NOUVEAU @MNSPF sur Twitter

@MNSPF

#pompiers
#santé
#protection sociale
#prévention
#conseils

SAPI La nouvelle mascotte

Le petit dernier de la MNSPF est né ! SAPI a la forme d'un cœur stylisé, il incarne les valeurs de la mutuelle et son ADN : la santé et la protection sociale des sapeurs-pompiers, PATS et de leur famille.

Retrouvez les conseils
et actualités de SAPI
sur Twitter
@SAPI_MNSPF



LE POINT SUR VOS GARANTIES



Évolutions de vos garanties santé

À compter du 1^{er} janvier 2019, outre toutes les évolutions d'ordre réglementaire telle que la prise en charge de la téléconsultation (applicable depuis septembre 2018), nos garanties ont évolué :

Santé 18 Initial Label R

La contraception délivrée sur prescription médicale est intégrée au panier de soins de 60 € par an / par famille.

Santé 112 Initial Label R Santé 112 Label R Santé 112 Plus Label Santé 18 Label R Santé 18 Plus Label R

Inclusion de la psychomotricité (pratiquée par un psychomotricien diplômé d'État) dans le forfait «bien-être», prévoyant également la prise en charge de l'ostéopathie, étiopathie, chiropractie, acupuncture et réflexologie (dans la limite du forfait prévu par la garantie).

Le 100% Santé ou Reste à charge 0

Votre mutuelle se prépare à traduire ce nouveau dispositif à venir dans ses offres santé.

- **Le Reste à charge** : ce qui reste à payer après les remboursements de la Sécurité sociale et de la mutuelle.
- **Aujourd'hui, l'ambition est de définir un panier de soins nécessaires et de qualité** en optique, dentaire et audioprothèse et sans reste à charge. Le patient sera libre de choisir son équipement avec ou sans reste à charge.

Côté budget



0 % d'augmentation en 2019 sur :

- la garantie Santé 18 Initial Label
- toutes les garanties Prévoyance
- tous les tarifs - de 20 ans

Et seulement + 2.93 % sur les autres garanties

RGPD

Depuis plusieurs mois, la MNSPF a engagé un travail d'information sur vos droits en matière de traitement de vos données personnelles, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (site web, bulletin d'adhésion, coupon de parrainage...). **Protéger vos données est une priorité** et vous proposer **un contenu de qualité**, adapté à vos besoins est aussi une formidable opportunité pour continuer ensemble une **relation de proximité et de confiance**.

PRÉVENTION

Rencontres Santé

Plus de 3 000 **RENCONTRES SANTÉ**
partout en France et accessibles
à **TOUT** le réseau pompier

Nutrition, forme
& bien-être,
audition
et vue



Ateliers
coaching
& check-up
santé



UNE VRAIE MUTUELLE

LES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

Vous avez fait le choix d'une **VRAIE** mutuelle.
Savez-vous en quoi c'est important ?

UNE VRAIE MUTUELLE ...

- N'exclut personne en matière de santé
- Investit ses excédents au service de tous
- Fonctionne démocratiquement
- Prend soin de vous dans tous les moments de votre vie
- S'engage pour un accès aux soins pour tous



Votre mutuelle est une vraie mutuelle, adhérente à la FNM (Fédération Nationale de la Mutualité Française)



LE SERVICE SOCIAL

Le Service social propose un ensemble de services et de dispositifs adaptés à chaque situation : couverture maladie universelle complémentaire, aide à la complémentaire santé, prêt social mais également un soutien moral, une écoute et un accompagnement aux adhérents confrontés à une difficulté de la vie. Emilie FIGUIER, assistante sociale, est la nouvelle Responsable du service social.

Contact : 05 62 13 20 61 ou social@mnsfpf.fr



ASSISTANCE MNSPF

- Informations pratiques et juridiques
- Assistance en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation / accident
- Assistance à l'étranger
- Accompagnement psychologique et social
- Assistance en cas de décès
- Assistance aux aidants
- Assistance maternité et parentalité

MNSPF ASSISTANCE

 **N°Cristal 09 69 36 61 63**

APPEL NON SURTAXÉ

Les résolutions habituelles relatives aux comptes, au rapport de gestion, à l'affectation du résultat, ou encore aux modifications statutaires suite à la réforme du code de la Mutualité (périmètre de compétence de l'AG et du Conseil d'Administration, formation des élus...), ont reçu l'approbation de vos nouveaux représentants. En effet, cette AG a accueilli les délégués que vous avez élus cette année pour 6 ans. Voici, en synthèse, les résolutions structurantes qu'ils ont votées le 26 mai 2018.

PROJET DE NOUVELLE CONVENTION DE SUBSTITUTION AVEC VIASANTÉ

Afin d'actualiser ses termes suite à la réforme du code de la mutualité, l'Assemblée Générale a approuvé le projet de nouvelle convention à effet du 1^{er} janvier 2019, sous réserve de la réalisation de certaines clauses suspensives.

PROJET D'ÉVOLUTION DE L'OFFRE SANTÉ ET PRÉVOYANCE

L'AG a approuvé les règles générales proposées portant sur les opérations d'assurance individuelles.

CRÉATION D'UNE SECTION LOCALE OUTRE-MER

Un nouveau découpage géographique des sections de vote amenait la nécessité d'établir une section locale au périmètre géographique de représentation plus large que la section locale de la Martinique existante. À cette occasion, tous les règlements intérieurs de section préexistants ont été supprimés.

PROJET DE RÉSILIATION AVEC MUTEX

L'AG a approuvé le projet de résiliation relative à la distribution du livret de retraite MUTEX, à effet du 31 décembre 2018, en conséquence du durcissement des contraintes réglementaires ; étant entendu que ces derniers assureront la continuité de la relation et des opérations directement auprès des adhérents.